



Montréal, 10 septembre 2025

Transmis électroniquement

Monsieur Marc Morin

Secrétaire général

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Objet : Observations de l'AQPM au sujet de la Partie 1 - Demande concernant l'obligation de Rogers de continuer à allouer des contributions aux fonds de production indépendants certifiés (FPIC) vers le Fonds Shaw-Rocket (Demande #2025-0412-5)

Monsieur le Secrétaire général,

1. L'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) regroupe, représente et conseille plus de 150 entreprises québécoises de production indépendante en cinéma, télévision et web, soit la vaste majorité des entreprises québécoises produisant ou coproduisant pour tous les écrans principalement en français, mais également en anglais et en langues autochtones.
2. Dans le cadre de cette intervention, l'AQPM appuie la demande du Fonds Shaw Rocket (FSR) soumise au Conseil, le 1er août 2025. La requête du FSR prévoit entre autres que le Conseil maintienne la directive mise en place dans la décision CRTC 2022-76¹ à l'effet que Rogers partage ses contributions financières obligatoires aux fonds de production indépendants certifiés (FPIC) à parts égales entre le Fonds Rogers et le FSR. Comme le FSR, l'AQPM estime que cette directive doit être maintenue au-delà de la période initiale de la licence qui devait se terminer le 31 août 2025 mais qui a été renouvelée de façon administrative jusqu'au 31 août 2026 par le Conseil².

¹ « Rogers doit s'assurer que le Fonds de financement Rogers pour le cinéma documentaire et le Fonds de financement Rogers pour le réseau par câble (les Fonds Rogers), et le Fonds Shaw-Rocket (FSR) continuent d'être soutenus par sa contribution financière continue aux FCPI. Plus précisément, Rogers doit s'assurer que des montants de contribution équivalents soient versés aux fonds Rogers et au FSR. » (extrait du sommaire de la [Décision de radiodiffusion CRTC 2022-76 | CRTC](#))

² [Décision de radiodiffusion CRTC 2023-245](#)

Contexte

3. Le CRTC a approuvé, en 2022³, l'acquisition par Rogers Communications des services de radiodiffusion de Shaw, sous réserve de certaines conditions et modifications. Reconnaisant l'importance du FSR pour la production d'émissions jeunesse canadiennes, le CRTC avait imposé la directive suivante obligeant Rogers à poursuivre le versement de contributions financières au FSR, comme le faisait auparavant l'entreprise Shaw :

« Le Conseil ordonne au titulaire de continuer à allouer ses contributions admissibles aux fonds de production indépendants certifiés au Fonds Shaw-Rocket et aux fonds Rogers (Fonds de financement Rogers pour le cinéma documentaire et le Fonds de financement Rogers pour le réseau par câble) en montants égaux pour le reste de la période de la licence de Rogers. » (section Directives, nos soulignés)
4. Dans cette décision, le CRTC a établi que cette condition devait s'appliquer « pour le reste de la période de licence » de Rogers, période qui devait alors se terminer le 31 août 2025. Or, le CRTC a, depuis cette décision, renouvelé administrativement, jusqu'au 31 août 2026, les licences de plusieurs entreprises de radiodiffusion dont celle appartenant à Rogers. Le CRTC explique dans cette décision que « Ces renouvellements administratifs laisseront suffisamment de temps au Conseil pour moderniser ses cadres réglementaires en réponse à la nouvelle *Loi sur la radiodiffusion* et pour mettre en œuvre les modifications appropriées dans l'avenir. » ([Décision de radiodiffusion CRTC 2023-245](#), par. 6)
5. Dans sa demande, le FSR fait part au Conseil que Rogers l'a informé de son intention de cesser ses versements au 31 août 2025 malgré le prolongement administratif de sa licence, cette obligation ne s'appliquant selon l'entreprise que pour une durée de trois ans.
6. L'AQPM appuie de façon générale l'argumentaire du FSR présenté dans sa demande à l'effet que la directive qui prévoit que Rogers verse une partie de ses contributions financières à ce fonds soit maintenue jusqu'au prochain renouvellement de licence de l'entreprise. Comme le FSR, l'AQPM estime que le retrait, le 31 août 2025, de cette importante mesure d'intérêt public soulève de sérieuses préoccupations et aurait des conséquences désastreuses sur la production jeunesse. Rappelons que cette directive constitue une condition d'approbation d'une transaction majeure du secteur canadien de la radiodiffusion.
7. L'AQPM est d'avis que la décision CRTC 2022-76 ne précise pas que cette obligation particulière, contrairement aux autres conditions de licence de Rogers, pourrait ne pas être reconduite advenant un prolongement administratif de la licence.
8. L'AQPM estime donc que ces contributions doivent se poursuivre jusqu'au prochain renouvellement prévu de la licence de Rogers, moment où le CRTC devrait avoir complété la modernisation de ses cadres réglementaires, comme il l'a annoncé dans sa décision prolongeant de façon administrative la licence de plusieurs entreprises de radiodiffusion, dont Rogers. À ce

³ [Décision de radiodiffusion CRTC 2022-76](#)

moment une solution durable aura pu être mise sur place afin d'assurer le financement de la production jeunesse.

9. D'ailleurs, lors de l'examen par le Conseil de la transaction Rogers – Shaw en 2021, Rogers avait aussi exprimé la pertinence de revoir son obligation de contribuer au FSR au moment où la modernisation du cadre réglementaire serait complétée. En effet, dans une communication transmise le 6 septembre 2024 au FSR⁴ Rogers rappelle un engagement formulé en 2021 à son égard, présenté ci-dessous, où il mentionne que celui-ci se terminera le 31 août 2025, moment où le CRTC aurait complété sa modernisation :

« As a condition of approval, Rogers is prepared to commit to dedicate 50% of the contributions made by our broadcasting distribution, VOD and PPV undertakings to Canadian independent production funds (CIPFs) to the Shaw Rocket Fund for the balance of Rogers' existing terrestrial BDU licence terms, which are set to expire on August 31, 2025. The remaining 50% will be dedicated to the RDCNF. We wish to retain the flexibility to review our funding of CIPFs at that time to ensure we are effectively addressing the needs of the Canadian film and program production industry, taking into account reviews of the Broadcasting Act and by the Canada Media Fund of its program, which is expected to commence in 2022 with a full implementation of any changes by 2024. » (nos soulignés)

10. En 2021, il était prévu que l'expiration de la licence du diffuseur serait le 31 août 2025. Cette date devait coïncider pour Rogers avec la finalisation de la modernisation du cadre réglementaire du Conseil. Il estimait alors qu'il pourrait revoir ses contributions financières afin que celles-ci répondent aux besoins de l'industrie de la production audiovisuelle dans un contexte où de nouvelles mesures auraient été mises en place.
11. Le CRTC n'ayant pas encore complété sa modernisation et déterminé de nouvelles mesures pour assurer le financement de la production jeunesse, il serait déplorable que cette prolongation de l'échéancier ait pour conséquence un déclin majeur du financement de la production jeunesse. C'est pourquoi l'AQPM demande le maintien des contributions financières de Rogers au Fonds Shaw-Rocket jusqu'au prochain renouvellement de licence de Rogers. L'arrêt soudain de ces contributions occasionnerait un impact catastrophique pour la production de contenus canadiens pour les enfants et les jeunes en prises de vue réelles et en animation déjà en proie à des turbulences sans précédent.

⁴ Dossier public de la demande, page 20.

Impact du retrait de l'obligation pour la production jeunesse

12. Des données du [Profil 2024. Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada](#) indiquent que le volume de la production télévisuelle jeunesse canadienne a connu une chute drastique dans la dernière année, passant de 562 millions de dollars en 2022-2023 à 355 millions de dollars en 2023-2024⁵. Ce genre télévisuel bénéficie de budgets horaires moyens plus modestes que d'autres et dans le marché de langue française, 48 % de son financement est assuré par les licences provenant des télédiffuseurs publics et privés⁶.
13. Depuis un certain temps, les revenus des diffuseurs traditionnels ont diminué, entraînant dans leur sillage des fenêtres de diffusion importantes pour le contenu jeunesse. En effet, après Bell Média (VRAK)⁷ et Québecor (Yoopa)⁸ c'est maintenant au tour de Corus⁹ (Nikelodeon, ABC Spark, Disney XD, Disney Junior et la chaîne Disney) et de WildBrain¹⁰ (Family Channel, Family Jr., WildBrainTV et Télémagino) de mettre un terme à leur offre pour les enfants et les adolescents. Dans le marché francophone, les chaînes généralistes publiques comme Télé-Québec, Radio-Canada et TFO sont pour ainsi dire les seules à faire une place aux jeunes dans leur programmation. Jusqu'à maintenant, les services de diffusion étrangers ont démontré très peu d'intérêt à déclencher du contenu jeunesse canadien de langue originale française. Conséquemment, ils ne constituent pas de réelles alternatives aux diffuseurs traditionnels nationaux.
14. Pourtant, les auditoires jeunesse francophones au Canada âgés de 2 à 17 ans consomment toujours beaucoup de contenus sur divers écrans dont la télévision traditionnelle, les services de vidéo sur demande par abonnement et YouTube. Le sondage Junior 2025 de l'Observateur des technologies médias (OTM) illustre d'ailleurs leurs préférences ci-bas.

⁵ [Profil 2024. Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada](#), p. 44.

⁶ *Ibid.*, p. 54

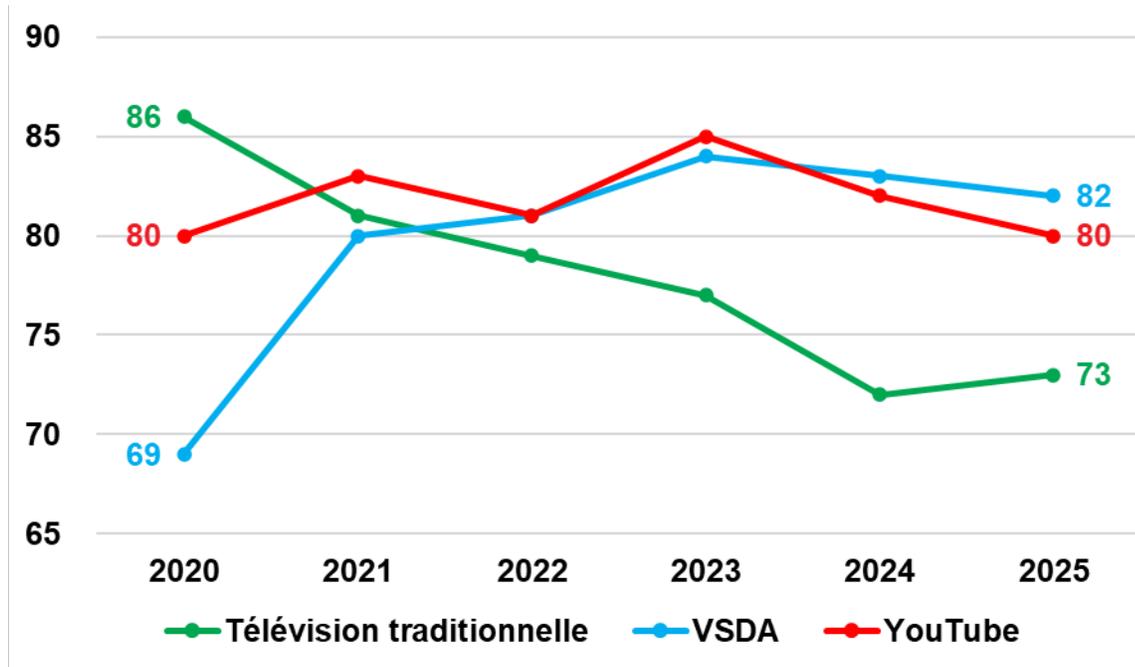
⁷ « [Fermeture de VRAK. C'est la fin d'un chapitre historique](#) », La Presse.

⁸ « [Groupe TVA débranche Yoopa](#) », La Presse.

⁹ « [Corus cesse la distribution de cinq chaînes pour enfant, dont la Chaîne Disney](#) », La Presse.

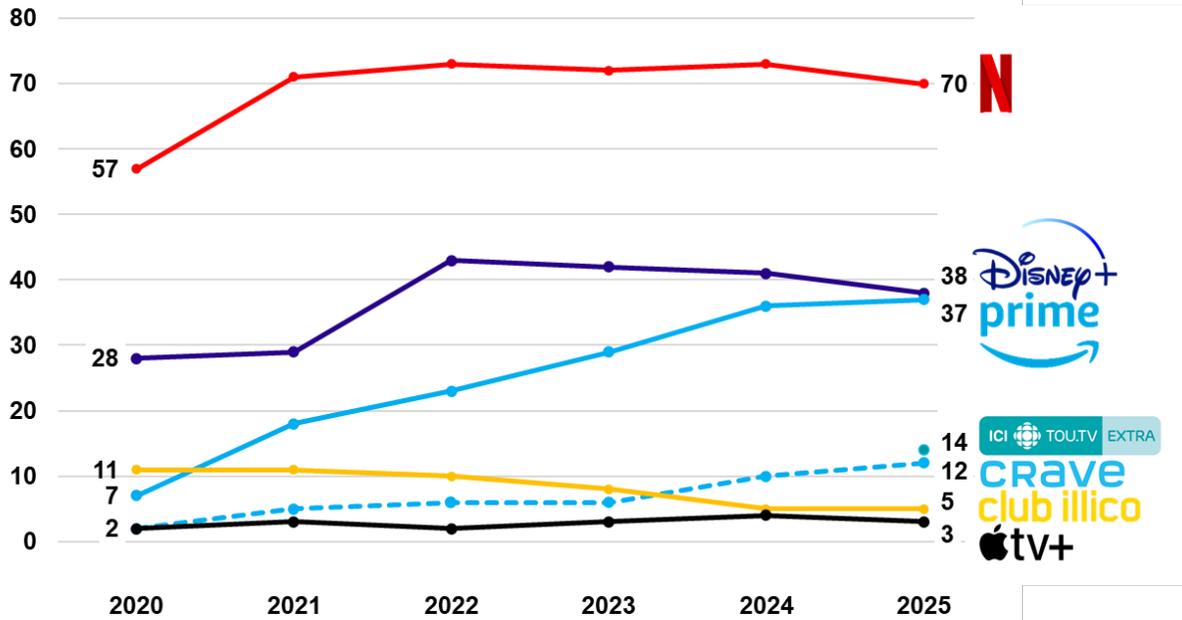
¹⁰ « [Canada's WildBrain to shutter its broadcast business, creating int'l M&A opportunities](#) », C21Media.

Utilisation (mois dernier) de la télévision traditionnelle, des services VSDA et de YouTube chez les 2 à 17 ans, marché francophone canadien, 2020-2025 (%)



15. Bien que la télévision traditionnelle ait été utilisée par un moins grand nombre de jeunes que la VSDA ou YouTube en 2025, elle n'était pas regardée moins longtemps que ces autres services (par leurs utilisateurs mensuels) dans une semaine type. Au contraire, les jeunes utilisateurs de la télévision y consacrent en moyenne 6,74 heures par semaine, contre 6,52 heures pour les utilisateurs de VSDA et 5,99 heures pour les utilisateurs de YouTube.

Utilisation des services de VSDA (mois dernier) chez les 2 à 17 ans, marché francophone, 2020-2025 (%)



*L'OTM ne rend disponibles les données ICI TOU.TV Extra que depuis 2025.

16. Enfin, le sondage révélait qu'en 2025, 65 % des jeunes francophones de 2 à 17 ans avaient écouté des films ou des émissions en anglais tous services et plateformes confondus (télévision traditionnelle, services de VSDA et visionnement en ligne) dans la semaine précédant le sondage. Chez les adolescents, cette proportion augmente à près de trois jeunes sur quatre.

Visionnage de contenu en anglais (semaine dernière) chez les 2 à 17 ans, marché francophone, 2025				
	Total	2 à 6 ans	7 à 11 ans	12 à 17 ans
2025	65%	61%	61%	74%

17. Il est plus important que jamais que du contenu jeunesse national incluant celui de langue française occupe une place de choix sur tous les écrans utilisés par les jeunes auditoires canadiens. Cela est notamment essentiel pour créer un lien entre le public et nos contenus culturels nationaux à long terme. De plus, les émissions jeunesse contribuent à bâtir notre tissu social, des références communes et une identité forte. Dans le cas de la production francophone, elles favorisent l'adoption et l'usage de la langue française par la population elle-même et par les nouveaux arrivants.

L'importance du Fonds Shaw dans le contexte actuel

18. De manière générale, il est de plus en plus difficile de réunir les sommes nécessaires pour boucler les structures de financement des productions audiovisuelles canadiennes et les contenus jeunesse n'y échappent pas. Par exemple, pour une production d'animation, des licences de plus d'un diffuseur canadien de langue française et de langue anglaise doivent s'additionner pour y arriver.
19. Dans le contexte actuel, le Fonds Shaw Rocket demeure un partenaire incontournable dans le financement du contenu télévisuel et cinématographique jeunesse puisqu'il est le seul bailleur de fonds qui lui est entièrement dédié. À chaque année, le FSR finance entre 40 et 50 projets et il consacre entre 25 % et 35 % de son enveloppe à du contenu de langue française ou produit dans les deux langues officielles. Le FSR finance des émissions pour la télé traditionnelle, des longs métrages et des séries destinées aux plateformes numériques en prises de vue réelles et en animation. Il soutient aussi la découvrabilité des œuvres en accordant des fonds à des projets complémentaires comme des jeux ou des applications qui permettent aux enfants de créer des liens avec leurs émissions préférées.
20. Au fil du temps, le FSR a su demeurer agile en adaptant son soutien aux habitudes de visionnement des jeunes publics. Ses programmes sont ouverts aux contenus diffusés sur des plateformes en ligne et il a tout récemment mis en place un programme pour aider les distributeurs à participer à des projets jeunesse dans le cadre du nouveau programme du FMC qui leur est destiné.
21. Les contenus soutenus par le FSR ont du succès ici et à l'international. À titre d'exemple, le long métrage d'animation *Katak, le brave béluga* produit par 10e Ave Productions a récolté plus de 1,5 million de dollars dans les salles du Québec et il est maintenant disponible dans plus de 120 pays¹¹. La participation du FSR dans un projet décuple les opportunités d'affaires pour les entreprises de production. Des producteurs ont rapporté avoir pu doubler en anglais une série de langue originale française générant ainsi une vente au Canada anglais. D'autres nous ont également dit qu'une participation du FSR dans un projet envoie un signal positif aux éventuels partenaires étrangers quant à la qualité du projet proposé.
22. La disparition du FSR pour un, voire deux cycles de financement, sans aucune alternative dans l'écosystème aurait de lourdes conséquences sur la quantité et la qualité de l'offre de contenus jeunesse canadiens, autochtones et québécois notamment en langue française. Le [Rogers Series Fund](#) ne saurait à lui seul combler la différence puisqu'il couvre plusieurs genres, qu'il ne finance pas de longs métrages ni de séries de format court, que les productions de langue originale française n'y sont pas admissibles et que seules les émissions destinées aux télédiffuseurs privés et aux services de diffusion en ligne sont éligibles.

¹¹ « [Katak, le béluga du Québec qui parcourt le monde](#) », Le Devoir.

23. Une contribution du FSR peut représenter de 5 % à 25 % de la structure de financement d'une émission ou d'un long métrage. Pour les projets complémentaires servant à la découvrabilité des productions, cette contribution peut aller jusqu'à 75 % du budget. Sans cet apport, les producteurs se verraient contraints de reporter ou d'annuler leurs productions ou encore de faire des choix créatifs beaucoup moins ambitieux qui compromettraient la qualité des projets. Dans tous les cas, tous en sortiraient perdants en compromettant à fois la stabilité financière des entreprises de production indépendante et l'attrait des projets pour les publics jeunesse nationaux et étrangers.
24. Les enfants et les adolescents canadiens sont submergés par une offre de contenus provenant des quatre coins du globe sur une base quotidienne. Il est essentiel que le contenu canadien et autochtone, particulièrement celui de langue française, s'y démarque par son envergure et son reflet de notre identité. Les productions jeunesse sont un terreau fertile pour les créateurs de la relève et pour l'émergence de nouveaux interprètes qui alimentent notre star système. Elles sont également le point d'attache initial des auditoires de demain.
25. Dans le cadre de cette intervention, l'AQPM a eu l'occasion de consulter ses membres sur l'importance du FSR dans notre écosystème et plus spécifiquement au sein de leurs entreprises. Tous ont immédiatement reconnu son apport essentiel et le casse-tête financier que représenterait son absence ne serait-ce que pour une année. Plusieurs ont d'ailleurs accepté de partager un témoignage quant au rôle particulier du FSR et sur les retombées que pourrait avoir un arrêt des contributions de Rogers au budget de ses programmes. Certains ont d'ailleurs profité de la présente instance pour déposer une lettre d'appui en leur nom au dossier public de la demande du FSR. Voici quelques commentaires de producteurs indépendants du Québec, membres de l'AQPM :

« Depuis de nombreuses années, le Fonds Shaw Rocket est un pilier essentiel de la production jeunesse au Canada. Sans lui, plusieurs projets n'auraient jamais vu le jour. C'est le seul fonds dédié exclusivement à la jeunesse, et il se distingue par sa réactivité et son soutien aux producteurs qui veulent rejoindre les jeunes là où ils se trouvent, souvent en étant parmi les premiers à appuyer de nouvelles plateformes.

Le programme de financement de Shaw Rocket pour les séries d'animation Web nous a permis de lancer notre première production et de nous établir comme producteur au Québec. Cet appui a été déterminant, tout comme il l'a été pour de nombreux autres créateurs.

La réduction des investissements dans ce fonds représente une menace sérieuse pour la production jeunesse au Québec et au Canada — surtout alors que WildBrain ferme ses quatre chaînes spécialisées jeunesse, dont Family Channel, Family Jr., WildBrainTV et la francophone Télémagino. Ce retrait fragilise déjà la diffusion du contenu canadien, et si le financement s'effondre aussi, c'est toute la chaîne — de la création jusqu'au public — qui vacillera. Sans un engagement fort et continu, une génération entière de contenus adaptés, innovants et accessibles risque de disparaître, privant nos jeunes d'histoires qui leur ressemblent. »

- Steve Couture, directeur général (CEO), Epic Storyworld

« Un partenaire financier incontournable

Partenaire incontournable des productions jeunesse canadiennes, le Fonds Shaw Rocket se distingue par sa versatilité, soutenant différents genres, formats et ce jusqu'à la mise en marché, répondant adéquatement aux besoins de la production jeunesse. Le Fonds Shaw Rocket a participé à chacune des structures financières des productions audiovisuelles de Tobo, que ce soit pour des programmes de proximité, très locaux (série documentaire jeunesse *Le monde selon*, 2 saisons) ou des productions à potentiel international.

Une participation essentielle dans l'écosystème

En contribuant au financement, le Fonds Shaw Rocket allège la pression sur la contribution des diffuseurs via leur enveloppe du Fonds des médias du Canada. Ses programmes veillent à bien adresser les besoins de l'industrie. Ainsi, le programme de séries numériques d'animation, en partenariat avec le FMC, a permis à Tobo la production de trois séries à succès qui ont par la suite été déployées en longs métrages qui rayonnent aujourd'hui à travers le monde, récoltant de nombreuses distinctions et étant vendues dans de nombreux pays : *Dounia et la princesse d'Alep*, *Dounia*, *le grand pays blanc*, *Hola Frida*.

Un partenaire engagé dans la durée

Au-delà du financement, le Fonds Shaw Rocket se distingue par son accompagnement durable, en lien avec les différentes phases d'un projet et ses potentiels dérivés. Ses modalités de remboursement demeurent mesurées, témoignant d'une volonté de partager le risque et de soutenir concrètement les producteurs jeunesse dans un marché en constante évolution.

Une contribution vitale dans un contexte d'effondrement

Dans un environnement marqué par le recul de la production jeunesse et avec une diminution du nombre de diffuseurs (seulement deux encore actifs au Québec), le rôle du Fonds Rocket Shaw est plus crucial que jamais. Sans un soutien accru, le risque est majeur de voir s'effondrer davantage encore la production destinée aux jeunes publics, entraînant à court terme la perte d'auditoire télévisuel et, à moyen terme, un affaiblissement de la culture locale. »

- Florence Roche et Judith Beauregard, productrices et associées, Tobo Studio

« Dans le cadre de la production des deux saisons de la série *Savoirs légendaires* pour APTN, le soutien du Fonds Shaw-Rocket (FSR) a été résolument déterminant. Sans cet appui, il nous aurait été difficile de réunir l'ensemble du financement nécessaire pour développer une série jeunesse ambitieuse et de qualité. Le FSR occupe une place unique dans notre structure de financement : il ne s'agit pas seulement d'une contribution financière, mais d'un levier essentiel qui rend possibles des projets ancrés dans la diversité culturelle et accessibles aux jeunes publics canadiens. »

- Simon Villeneuve, producteur, Andicha Média

« Écho Média tient à souligner le rôle vital que joue le Fonds Shaw Rocket dans l'écosystème de la production jeunesse canadienne. Sans lui, des projets phares comme *Toupie et Binou* — exporté dans 175 pays et devenu un repère culturel pour les familles d'ici — n'auraient jamais connu le même rayonnement. Le FSR a aussi soutenu des productions novatrices comme *On parle de sexe* et *On parle de santé mentale*, qui ont rejoint des millions de jeunes avec des contenus audacieux et nécessaires.

Mettre fin à ce financement aujourd'hui créerait un vide fatal pour le contenu jeunesse canadien, au moment même où les investissements s'effondrent et que les diffuseurs se retirent. Si nous perdons le contenu jeunesse aujourd'hui, nous perdons les publics de demain. C'est pourquoi Écho Média appuie sans réserve la demande du FSR afin que Rogers poursuive sa contribution jusqu'en 2026. »

- Sarah Châtelain, Vice-présidente, Partenariats stratégiques et Gestion corporative,
Écho Média

« Depuis plus de 25 ans, le Fonds Shaw Rocket participe à l'essor de notre société régionale 10e ave, au développement de l'industrie de l'animation québécoise et canadienne. Visionnaire, le fonds est un pionnier en investissant dans le long métrage d'animation canadien. Il a permis et permet encore aux enfants d'ici de voir des films qui leur ressemblent, aux enfants et familles d'ailleurs de découvrir des histoires, des talents et des propriétés intellectuelles qui appartiennent à des Canadiens. Chez 10e Ave, des films comme ***Katak, le brave Béluga, Nelly et Simon: Mission Yéti ou Le Coq de St-Victor*** rayonnent dans 170 pays et territoires. En 2023, quatre films jeunesse en animation figuraient dans le palmarès des films canadiens les plus populaires au pays. Si Rogers est si amoureux de son cinéma comme il le laisse entendre au Festival international du film de Toronto, il semble tout à fait naturel et même impératif qu'il renouvelle sa contribution au Fonds Shaw Rocket. »

- Nancy Florence Savard, productrice et réalisatrice, 10e Ave

« PVP MEDIA has been an active producer of quality Canadian children’s programming for over 20 years. We have produced 2D/3D animated series and films for each of the private and public youth broadcasters and platforms in Canada, in French and English, as well as for international broadcasters in Europe, Asia, Australia, Latin America, and the USA via official co-production treaties or joint ventures. This means that the children’s animated content that we developed and produced in Canada, promoting Canadian talent and creativity, not only inspires kids at home but also resonates around the world.

The Rocket Fund’s contribution was an essential part of these accomplishments and PVP MEDIA’s continued success. In other words, many of these productions and co-productions would never have seen the light of day without the Rocket Fund’s financial support. Since 2009, the Rocket Fund has invested significantly into four (4) series and one (1) feature film produced by PVP MEDIA, and I cannot stress enough the importance of the Rocket Fund’s support—not only to greenlight these projects but also toward the development of PVP MEDIA as a regional company. »

- François Trudel, vice-président et producteur, PVP Média

« Trio Orange tient à souligner l’importance cruciale du soutien du Fonds Shaw-Rocket (FSR) dans le développement et la production des contenus jeunesse canadiens. La saison 1 de *Les Millimus* pour Télé-Québec et la Société Radio-Canada a pu voir le jour grâce au financement obtenu par l’entremise du programme de création du FSR. Pour la saison 2, c’est le programme destiné aux distributeurs qui permettra la poursuite de cette aventure et d’assurer une continuité à l’univers de la série. Dans les deux cas, l’appui du FSR s’est révélé un levier indispensable, non seulement pour compléter la structure de financement, mais aussi pour donner confiance aux autres partenaires financiers et diffuseurs.

Alors que le financement du contenu jeunesse devient de plus en plus difficile à réunir, une pause ou un affaiblissement du rôle du FSR aurait des conséquences directes et immédiates sur la faisabilité de projets comme *Les Millimus*. Ce fonds occupe une place unique et irremplaçable dans l’écosystème de production canadien. Sa continuité est donc cruciale afin de maintenir la vitalité, la diversité et la qualité de l’offre destinée aux jeunes publics.»

- Annie Sirois, Coprésidente et productrice, Trio Orange

«Depuis 2018, Happy Camper Média, studio d'animation situé dans le quartier Saint-Roch à Québec, se spécialise dans la production de séries d'animation destinées au jeune public.

Pour financer les séries *l'Agent Jean!*, sa série sœur *Mini-Jean et Mini-Bulle* de même que *Les dragouilles* et *La petite dragouille*, Happy Camper a pu compter sur l'appui essentiel du Fonds Shaw Rocket. Souvent l'un des premiers partenaires à qui l'on présente nos projets, son entrée dans un plan de financement a valeur de signal quant à la qualité et l'importance du projet pour l'écosystème de la production d'ici.

Pour l'univers de *L'Agent Jean* et de *Mini-Jean et Mini-Bulle*, la contribution financière du Fonds Shaw a été multipliée par 11 en termes de valeur. C'est dire que pour un dollar injecté par le Fonds Shaw dans l'univers de *L'Agent Jean!* ou de *Mini-Jean et Mini-Bulle*, nous avons 11 \$ de budget de production. Quant au volume de contenu 100% canadien proposé aux enfants du Québec et du Canada, il est de 1264 minutes, soit près de 21 heures de contenu. Ces deux productions supportées par le Fonds Shaw ont remporté à elles seules 6 Prix Gémeaux.

Quant à *Les dragouilles* et à *La petite dragouille*, une franchise axée sur la découverte culturelle, la participation du Fonds Shaw aura également eu un effet de levier de 11 \$ pour ces productions. Quant au volume de contenu 100% canadien proposé aux enfants du Québec et du Canada, il est de 250 minutes, soit près de 6 heures de contenu.

Il va de soi de mentionner à quel point le soutien d'un joueur comme le Fonds Shaw Rocket a eu un effet structurant sur une entreprise qui dédie sa mission à la production jeunesse comme la nôtre, mais également sur l'ensemble de l'industrie de la production jeunesse canadienne. »

- Renaud Sylvain, président et producteur exécutif, Happy Camper Média

« Au cours des dernières années, la production canadienne pour enfants et jeunes a connu un déclin alarmant. Sans un encadrement réglementaire ferme, la production canadienne pour enfants et jeunes continuera de s'effriter et la société adulte de demain aura complètement migrée vers les plateformes étrangères, laissant derrière notre culture, nos valeurs et notre patrimoine culturel. CarpeDiem Film & TV croit que nous avons tous une responsabilité citoyenne de maintenir une offre télévisuelle et cinématographique canadienne de qualité pour les enfants canadiens. L'ensemble des projets jeunesse de CarpeDiem ont obtenus le support du Fond Shaw-Rocket et sans cet apport nous n'aurions pu rendre disponible autant de programmation jeunesse canadienne à nos enfants. Le CRTC a le devoir de rectifier la situation déplorable de notre télévision jeunesse.»

- Marie-Claude Beauchamp, productrice, CarpeDiem Film&TV

Conclusion

26. L'AQPM réitère son appui à la demande du Fonds Shaw Rocket afin que le Conseil maintienne la directive mise en place dans la décision CRTC 2022-76 à l'effet que Rogers partage ses contributions financières obligatoires aux fonds de production indépendants certifiés (FPIC) à parts égales entre le Fonds Rogers et le FSR. La directive devrait demeurer en force jusqu'à la fin du présent renouvellement administratif de la licence de Rogers et de ceux qui suivront et ce, jusqu'à ce que le Conseil ait complété la mise en place du nouveau cadre de contribution des services de diffusion traditionnels et en ligne à la production de contenu canadien et autochtone.

Cordialement,



Hélène Messier
Présidente-directrice générale

cc: Agnes Augustin, Shaw Rocket Fund (agnes@rocketfund.ca)

*****Fin du document*****